

## SEANCE DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept novembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean MICHEL, maire. Convocation en date du 24 juin 2025.

**Présents** : Gérald MABILE, Marie-Pierre MIGNON, Xavier CULEUX, Jacky LESUEUR, Grégoire MAZZINI, Jérôme LAINE, Maurice ENGELMANN

**Absents excusés** : Michel BACARISSE qui donne pouvoir à Jean MICHEL, Philippe LEVEAUX, Jérôme MIART.

**Secrétaire de séance** : Xavier CULEUX.

**Délibérations** : Avenant 1 à la convention de groupement de la lutte contre déchets abandonnés. Information au conseil sur le rapport d'activité 2024 de la CUGR. Virements de crédits. Devis Ledoux sur l'aménagement en espace vert /fleurissement du talus en entrée de Sapicourt (long de la RD venant de Branscourt). Caisse Nationale de Prévoyance des agents.

**Questions diverses** : Chemin rural sur Sapicourt, boisement route de Prouilly, repas des anciens, élections municipales 2026.

Monsieur le maire demande au conseil son accord afin d'ajouter une délibération à l'ordre du jour dont le sujet était prévu en questions diverses ( chemin rural sur Sapicourt). Le conseil municipal donne son accord.

## 1 - DELIBERATIONS.

**n° 18 - Lutte contre les déchets abandonnés diffus - accompagnement financier d'un éco-organismes auprès des communes et groupement de communes - signature d'un avenant à la convention de groupement avec la communauté urbaine du Grand Reims.**

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56

**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'Adelphe, éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique jusqu'au 31 décembre 2029,

**Considérant** que l'éco-organisme Adelphe, en charge de la responsabilité élargie des producteurs sur les emballages, a signé, après entente avec l'éco-organisme Citeo, le 8 février 2024 une convention de soutien avec le Grand Reims, désigné responsable d'un groupement composé de la communauté urbaine du Grand Reims et des communes volontaires, permettant une prise en charge des coûts liés au nettoyage et à la réduction de ces déchets abandonnés sur l'espace public, sous la forme de soutiens financiers, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, reconductible pour une durée de trois ans,

**Vu** la convention de groupement, pour la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'éco-organisme en matière de lutte contre les déchets abandonnés, signé par la commune de Courcelles-Sapicourt avec le Grand Reims le 4 octobre 2024 associée à la convention de soutien avec l'éco-organisme,

**Considérant** que l'éco-organisme Adelphe a proposé au Grand Reims un avenant valant substitution de la convention de soutien signée le 8 février 2024, modifiant la durée de la convention en décalant le terme de la période ferme au 31 décembre 2027, et en permettant sa reconduction pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 2029 maximum,

**Considérant** que l'évolution du terme maximum de cette convention de soutien (31 décembre 2028 à 31 décembre 2029) permet au groupement de pouvoir bénéficier d'une année supplémentaire de soutiens financiers de l'éco-organisme,

**Considérant** que cette nouvelle durée de convention de soutien impacte la durée mentionnée à l'article 7 de la convention de groupement signée entre la commune et le Grand Reims,

**Vu** le projet d'avenant à la convention de groupement, relatif au soutien pour la « Lutte contre les déchets abandonnés diffus ».

**Vu** la note de synthèse envoyée en amont de la réunion à tous les membres du conseil,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** l'avenant à la convention type de groupement associé à la convention de soutien,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**n° 19 - Rapport d'activité 2024 de la Communauté Urbaine du Grand Reims - information au conseil municipal.**

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

**Vu** le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2024,

**Vu** le rapport envoyé en amont de la réunion à tous les membres du conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE**

**DE prendre acte** de la communication au Conseil municipal du rapport d'activité 2024 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

**n° 20 - Travaux de végétalisation - talus sur Sapicourt.**

**Mr le maire** fait lecture du devis reçu de l'entreprise LEDOUX JARDIN concernant la végétalisation du talus situé à Sapicourt. Le montant des travaux s'élève à 8 169.42 € HT soit 9 803.30 € TTC, et comprend des travaux préparatoires avec traitement des déchets, du paillage et la végétalisation.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** le devis présenté d'un montant de 8 169.42 € HT soit 9 803.30 € TTC

**AUTORISE** le maire à le signer et à engager les travaux et à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

**n° 21 - Travaux de nettoyage et de remise en forme du chemin rural dit des Favières sur Sapicourt.**

**Mr le maire** fait lecture du devis reçu de l'entreprise REANT, concernant le nettoyage et la remise en forme du chemin dit des Favières, sur environ 600 m. Il s'agit de couper certaines branches et de faire passer une pelle. Le montant des travaux s'élève à 4325 € HT soit 5190 € TTC.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** le devis présenté d'un montant de 4325 € HT soit 5190 € TTC.

**AUTORISE** le maire à le signer et à engager les travaux et à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

**Questions diverses :**

- Monsieur le maire ouvre une discussion d'information avec le conseil concernant les prochaines élections municipales (15 et 22 mars 2026). Les modalités de scrutin et de candidatures sont fortement modifiées par rapport aux dernières élections avec notamment l'introduction de la parité et des listes bloquées avec impossibilité de panachage lors du vote. Une réunion d'informations aux habitants du village sur ces nouvelles modalités sera organisée le **jeudi 18 décembre à 19h** dans notre salle communale.
- Le repas des anciens sera organisé le samedi 24 janvier avec nos amis de Branscourt dans notre salle communale.
- Les vœux du maire avec la traditionnelle galette des rois auront lieu le samedi 10 janvier à 16h30.
- Le dossier de demande de primo-boisement auprès de la DREAL pour notre terrain route de Prouilly est en voie de finalisation (avis CNPF).

La séance est levée à 22 heures.

Le maire, Jean MICHEL

Le secrétaire, Xavier CULEUX